



Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

Plan de dynamisation et de valorisation de l'innovation pédagogique dans l'enseignement agricole



DYNAMISER ET VALORISER L'INNOVATION PEDAGOGIQUE DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Le projet stratégique national de l'enseignement agricole a fixé un cap à travers onze priorités. Parmi celles-ci, l'innovation pédagogique apparaît comme une nécessité fondamentale pour résoudre des problèmes, anticiper des mutations et renouveler des pratiques, au service de la réussite scolaire, éducative et de la promotion sociale.

L'innovation pédagogique constitue un marqueur identitaire fort de l'enseignement agricole. Elle s'exerce à travers l'introduction de nouveaux modes d'apprentissage, d'enseignement, ou d'évaluation, avec de nouveaux outils ou de nouvelles ressources et de nouveaux modes d'organisation. Elle permet de promouvoir de nouvelles dynamiques au sein des équipes pédagogiques et des établissements.

Il convient de la reconnaître, de la rendre visible et d'encourager les initiatives des établissements.

Les sujets sur lesquels peuvent porter l'innovation répondent à diverses questions :

* Les publics accueillis, élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires de la formation professionnelle continue, sont de plus en plus hétérogènes tant en ce qui concerne leurs cursus ou leurs acquis qu'au niveau de leurs projets et leurs objectifs. Ils viennent d'horizons divers et se destinent à des secteurs de plus en plus variés. Les formations qui leur sont proposées nécessitent une prise en charge plus individualisée.

* Les publics les plus éloignés de la qualification, en situation ou en risque de décrochage, nécessitent de nouvelles ressources, de nouvelles organisations ou de nouvelles stratégies pédagogiques pour les engager dans un processus de réussite.

* L'enjeu de l'utilisation de nouvelles ressources, comme le numérique, dans l'enseignement et la formation pose la question de leur appropriation par les enseignants et formateurs, ainsi que par les publics concernés, de leur intégration aux séquences pédagogiques et de leur valorisation pour favoriser les apprentissages.

* Les métiers auxquels prépare l'enseignement agricole connaissent de profondes mutations qu'il convient d'anticiper dans toute la mesure du possible. L'enseignement agricole s'inscrit, au travers du plan d'action « enseigner à produire autrement » dans le projet agro-écologique porté par le Ministre. Cela suscite de nouveaux modes ou de nouvelles situations d'enseignement, de formation ou d'apprentissage et nécessite de développer une ingénierie pédagogique adaptée.

* Les évolutions de l'enseignement et de la formation professionnelle posent des questions renouvelées en matière d'organisation des établissements aux plans pédagogique et éducatif (horaires, rythmes,...).

Ce sont donc des situations nouvelles qui sont repérées par les acteurs comme sources potentielles d'une innovation à dynamiser, à rendre plus visible et à valoriser.

Le plan se décline en quatre volets :

Volet 1 : Impulser et animer une politique d'innovation pédagogique dans l'enseignement agricole :

Action 1 : Animer un comité national d'expertise de l'innovation pédagogique dans l'enseignement agricole. Ce comité, installé dès septembre 2014, a pour objectifs de formuler des propositions visant à mieux repérer les actions innovantes dans l'enseignement agricole, d'analyser et d'expertiser des actions innovantes portées par des équipes pédagogiques ainsi que de proposer à l'administration des modalités de valorisation et (ou) de généralisation de ces actions, des axes stratégiques d'orientation en matière d'innovation pédagogique et des modalités d'actions d'accompagnement, d'organisation et de formation pour appuyer les acteurs de l'innovation.

Action 2: Favoriser la prise en compte de l'innovation pédagogique dans les projets régionaux de l'enseignement agricole et demander aux directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt de désigner des interlocuteurs sur l'innovation pédagogique au sein de leurs services.

Volet 2 : Favoriser, accompagner et diffuser des actions innovantes émergentes :

Action 1 : Mobiliser et conforter les établissements d'appui dans leur rôle d'accompagnement des innovations pédagogiques; communiquer sur les innovations (communication sur les sites institutionnels, création d'une banque d'expérimentations et d'innovations au travers d'un site (pollen.chlorofil.fr)).

Action 2 : Organiser régulièrement des rencontres de l'innovation pédagogique dans l'enseignement agricole aux niveaux national, inter-régional ou régional.

Action 3 : Former et (ou) professionnaliser les acteurs de la communauté éducative aux démarches et actions innovantes et leur permettre d'échanger entre eux et avec des acteurs de la recherche.

Action 4 : Développer des partenariats sur l'innovation pédagogique, au niveau national et(ou) régional et local.

Action 5 : Mettre en oeuvre la possibilité inscrite dans le Code rural et de la pêche maritime de prévoir, dans la partie pédagogique des projets d'établissement, sous réserve de l'autorisation préalable de l'autorité académique, des expérimentations pédagogiques portant sur l'enseignement et son organisation et l'organisation pédagogique de la classe ou de l'établissement.

Volet 3 : Encourager l'innovation pédagogique dans le cadre des réformes en cours.

Action 1 : Dans le cadre de la rénovation des diplômes, prévoir les ouvertures nécessaires pour favoriser l'innovation pédagogique et prévoir les accompagnements nécessaires. Cet élément constitue un point majeur de la rénovation du CAP agricole qui entrera en vigueur au 1er septembre 2015.

Action 2 : Prendre en compte l'innovation pédagogique comme élément clé des appels à projet sur la lutte contre le décrochage scolaire, le « bien vivre ensemble » ou tout projet relatif à la vie scolaire, à l'éducation...

Action 3 : Développer et (ou) appuyer des expérimentations ou recherches-actions propres aux publics adultes et apprentis.

Action 4 : Développer des innovations pédagogiques, en mobilisant notamment les exploitations des établissements, dans le cadre du plan « enseigner à produire autrement ».

Volet 4 : Mieux intégrer les possibilités ouvertes par le numérique éducatif dans la réussite des apprenants.

Un plan d'action complémentaire et spécifique pour le développement du numérique éducatif dans l'enseignement agricole prévoira notamment des actions pour enrichir la pédagogie, développer les ressources numériques, former et accompagner la communauté éducative et assurer l'interopérabilité entre la politique nationale interministérielle et régionale. Enfin, il s'agira de favoriser la communication vers les différents acteurs.